

## **LA MARCHE DU RWANDA VERS L'INDEPENDACE ET LES DEBATS SOCIOPOLITIQUES CONTEMPORAINS (1955-1962)**

Par NDUWAYO Jean-Marie  
jean.mnduwayo@gmail.com

### **Résumé**

Jusque dans les années mille neuf cent cinquante, au Rwanda, l'administration coloniale s'était appuyée sur le triumvirat constitué par l'autorité coloniale, l'Eglise catholique et l'autorité coutumière. En 1957, des Rwandais de la composante des Bahutu, exclus de l'exercice du pouvoir, publient le « Manifeste des Bahutu », un véritable réquisitoire. Dès ce moment, des prises de position se précisent, influençant par-là une évolution sociale et politique dichotomique du pays. Avec la création des partis politiques aux orientations politiques littéralement opposées, le Rwanda va cheminer vers une première crise socio-politique la plus grave de son histoire, à travers ce qui fut appelée par certains, « Révolution sociale rwandaise ».

**Mots-clés :** colonisation, exclusion, violence

During the belgian colonial period until 1955, in Rwanda, colonization was based on a triumvirate : colonial authority, catholic Church and local authority. In 1957, a group of hutu leadership, excluded in political affairs by the colonial administration, published the « Hutu's Manifest », an important document which contained social and political claimings.

Since that moment, Rwanda, especially with the first political parties, evolved to a serious social and political crisis, which is called, sometimes, « Social Revolution ».

**Keywords :** colonization, exclusion, violence

### **Introduction**

Jusque dans les années 1950, la politique coloniale belge s'est appuyée, au Rwanda, sur le triumvirat constitué par le roi, l'Eglise catholique et l'administration belge et l'entente, entre les trois, avait été cordiale. L'accès à des postes de responsabilité n'était pas inclusif et l'on était favorisé ou défavorisé selon l'appartenance dite ethnique. Les Bahutu et des Batutsi du commun des mortels étaient ceux visés par l'exclusion. Cependant, avec la deuxième moitié de la décennie 1950, il va se former progressivement, en milieu hutu, des noyaux de contestation et de remise en cause de l'ordre établi au moment où certains leaders de l'élite tutsi chercheront à justifier et à préserver les positions acquises au cours de l'histoire grâce à une supposée idéologie de conquête. Ce sera surtout à partir de 1957, date de la publication du « Manifeste des Bahutu », que des prises de position vont se préciser, influençant par-là l'évolution sociale et politique du pays. Ce fut pour certains des Bahutu et des Batutsi une occasion d'affrontement verbal à base de l'idéologie féodo-raciale. Celle-ci avait largement dominé les enseignements dispensés aux élites du pays, à la fois hutu et tutsi. . Dans ce pays,

les Bahutu et les Batutsi finiront par s'affronter violemment en novembre 1959. Au cours de la même décennie, trois facteurs vont accélérer le cours des événements dans le Territoire sous-tutelle : arrivée de nouveaux administrateurs belges gagnés à la cause des Hutu, la pression de l'ONU sur la Belgique et l'arrivée au Rwanda de nouveaux Pères Blancs, formés à l'école d'Action catholique et qui ne tardèrent pas à dénoncer les abus des chefs, assimilés aux Tutsi. Cet article se propose de voir comment le contexte socio-politique du Rwanda, au milieu des années 1950, aurait influencé le basculement du pays dans les violences à caractère « politico-ethnique » et au changement du régime politique. Nous examinerons les débats autour du problème hutu-tutsi par la classe politique et le rôle des partis politiques dans l'évolution du pays.

### 1. La situation sociopolitique au Rwanda vers 1955

Au lendemain de la première guerre mondiale, le Rwanda a été confié à la Belgique sous forme de mandat d'abord jusqu'en 1946 puis territoire sous tutelle jusqu'à son accession à l'indépendance en juillet 1962. Vers la fin de la colonisation, ce pays connaîtra une double évolution. D'une part, il va évoluer vers son accession à l'indépendance et, d'autre part, il connaîtra des mouvements de contestation interne de l'ordre social établi basé sur les appartenances «ethniques » entre des Hutu et des Tutsi. Ce fut l'occasion pour l'élite hutu de dénoncer ce qu'elle a appelé le double colonialisme<sup>1</sup> : le colonialisme tutsi d'abord et le colonialisme belge ensuite. Pour cette élite, le colonialisme tutsi était fondé sur l'exclusion des Bahutu à des postes d'administration et l'exploitation dont ils se disaient être victimes, même avant la colonisation. Depuis la publication du « Manifeste des Bahutu » en mars 1957 qui a exposé au grand jour la question Hutu/Tutsi, celle-ci a été considérée par les auteurs du document et certains observateurs européens comme le problème le plus épique du Rwanda. Ils proposaient à l'administration tutélaire et aux autorités coutumières essentiellement de la composante tutsi, de résoudre ce problème avant même de penser à toute idée d'indépendance. La question en rapport avec le problème hutu/tutsi a été soumise aux délibérations du Conseil Supérieur du Pays mais, après un mois de débats, il a été conclu que le problème hutu-tutsi était "inexistant" et les pétitionnaires Hutu éconduits. Dès lors l'on assistera progressivement à la radicalisation des positions entre une tendance d'obéissance hutu et une autre d'obéissance tutsi. Selon Anastase Makuza, un membre du Conseil Supérieur du Pays du Rwanda, membre suppléant du Conseil Général du Ruanda-Urundi, à l'annonce de cette décision, la presse s'émut et le "peuple hutu" fut consterné. En effet, tous ceux qui reconnaissaient l'existence du problème hutu-tutsi étaient considérés par les autorités coutumières comme « des ennemis du Ruanda (Rapport confidentiel de la 18<sup>ème</sup> session du Conseil du Supérieur du pays du Rwanda, 1958 :8). Dès lors, l'entente jusque-là cordiale entre le roi, l'Eglise et l'administration tutélaire se trouva mise à mal. En effet, les bonnes relations tissées hier entre le roi Charles Rudahirwa et Mgr Léon Classe, mort victime d'un accident en 1945, sont très sérieusement entamées avec les successeurs de ce dernier. L'administration belge et les Pères Blancs apportèrent leur soutien à la cause des Bahutu et

<sup>1</sup> Beaucoup de documents émanant des milieux de certaines élites hutu parlent d'un colonialisme tutsi : voir les publications du journal *Ijwi rya Rubanda Rugufi* (littéralement la voix du petit peuple) ou l'appel pathétique lancé par le Parmehutu à tous les anticolonialistes du monde.

cela à la grande déception des quelques familles tutsi associées, depuis longtemps, à l'administration du pays comme auxiliaires ou autres fonctionnaires<sup>2</sup>. Ce changement d'attitude arrivait au moment où l'élite et les autres intellectuels avaient bien assimilé et intériorisé le discours européen sur les pseudos théories scientifiques sur les origines et le peuplement du pays et de l'existence de trois "races" différentes. Certains de l'élite hutu voyaient en l'élite tutsi et, par extrapolation, tous les Tutsi, les responsables de leur situation. Or, des Tutsi du commun des mortels étaient tout aussi victimes de ce système comme des Hutu. Il faut bien comprendre, écrit Dominique Franche, que ces puissants Tutsi méprisaient à la fois les Hutu, les Twa et les autres Tutsi n'appartenant pas aux grands lignages royaux, mais aussi les Européens, dont ils avaient toujours pensé qu'ils finiront par se débarrasser (Franche, 1997 :49). C'est dans ce contexte d'agitation et d'incompréhension mutuelle entre les alliés d'hier que l'élite hutu, avec l'appui de l'administration belge et des Pères Blancs, se dressa contre des Tutsi. Dans leurs revendications, les leaders hutu fustigeaient le monopole politique qualifié de tutsi et l'exclusion hutu. En 1956, furent organisées les premières élections de conseil représentatif au niveau des sous-chefferies. Les Bahutu ont remporté la majorité des sièges. Les résultats se répartissaient comme suit : 6.501 Hutu (66,72%), 3.223 Tutsi (33,28%) au niveau des collèges électoraux des sous-chefferies. Au niveau des chefferies, le système de vote indirect permettait aux chefs de contrôler les candidats élus. Au même moment, le Conseil Supérieur du Pays du Rwanda ne comptait que deux Hutu sur 31 Tutsi. Le succès remporté par les Bahutu au niveau du Conseil des sous-chefferies a permis à l'élite hutu de prendre conscience de sa force. L'élite tutsi, de la tendance « conservatrice », devenue alors la vraie rivale de l'élite hutu, se rendait compte d'une probable perte de ses priviléges, au vu des résultats obtenus par le camp adverse. Ainsi cherchera-t-elle à appuyer sur l'accélérateur pour obtenir l'indépendance le plus rapidement possible. En fait, une telle stratégie, si elle devait aller jusqu'au bout, lui aurait permis de conduire et de contrôler elle-même, sans la pression de l'administration tutélaire, tout le processus de démocratisation des institutions selon ses vues. L'ouverture démocratique, conduite correctement, aurait permis d'éviter les affrontements auxquels allaient se livrer les deux principales composantes de la population, devenues protagonistes. Jean-Paul Harroy lui-même, alors Vice-Gouverneur Général du Congo-Belge et Gouverneur du Ruanda-Urundi, dans une lettre adressée au Ministre des Colonies le 22 novembre 1958, l'avait reconnu en ces termes : « *Les craintes émises par les Bahutu sont excessives. Les récentes élections ont révélé dans de très nombreux endroits du Territoire une forte poussée Muhutu. Plus l'éducation démocratique sera avancée, plus la loi du nombre jouera et les Bahutu conquerront donc, par le simple jeu des institutions actuelles, une influence beaucoup plus grande que celle que leur vaudrait la présence de quatre des leurs au Conseil du Vice Gouvernement Général* »<sup>3</sup>. Le but final au Ruanda-Urundi, poursuit la lettre, n'est pas de dresser les Bahutu contre les Batutsi mais de les amalgamer en une population où chacun jouira des droits dus à la personne humaine et en assumera les devoirs sans distinction d'origine<sup>4</sup>. L'administration coloniale maintiendra-t-elle cette vision ? Sinon, pourquoi a-t-elle opéré un revirement politique ? Avec le temps et

<sup>2</sup> Près de 80% des chefs étaient des membres de deux clans (Banyiginya : 68,9 % et Bega :11,2 %).

<sup>3</sup> Lettre du Vice-Gouverneur Général et Gouverneur du Ruanda-Urundi au Ministre des Colonies, novembre 1956

<sup>4</sup>Ibidem

l'évolution politique du Territoire, les convictions des uns et des autres étaient aussi sujettes à des évolutions politiques, au gré des circonstances. L'administration tutélaire, de même que l'Eglise catholique d'ailleurs avaient déjà constaté le déséquilibre des forces en présence et changea de tactique. L'élite tutsie, alliée d'hier, avait déjà prononcé le mauvais mot pour l'administration coloniale : « indépendance immédiate ». Cette revendication fut interprétée comme un acte de trahison, voire de rébellion, par l'administration tutélaire et l'Eglise catholique. Soutenant les revendications des Hutu, les évêques catholiques dénonçaient publiquement les tendances des chefs aux abus de pouvoir, tandis que les Pères Blancs encourageaient, en sous-main, la fondation d'un parti hutu démocrate-chrétien (Frache, 1997 :51). Cela se passait au moment où de grandes mutations s'étaient opérées au sein de l'Eglise du Ruanda-Urundi. En effet :

*« Les premiers dirigeants de l'Eglise catholique au Rwanda, tels Mgr Hirth ou Mgr Léon Classe, étaient des hommes de la haute société, dont les idées politiques plutôt conservatrices furent adoptées par le reste du clergé. Mais à la fin des années 30 ... ces hommes furent remplacés par d'autres d'origine sociale plus modeste, issus de la classe moyenne ou même de la classe ouvrière.... Les Tutsi aristocratiques ne leur inspiraient aucune sympathie, et ils étaient plus enclins à s'identifier aux hutu opprimés »* (Prunier, 1997 :60-61).

De même, l'administration coloniale appuierait l'élite hutu comme l'atteste cette correspondance adressée au Vice-Gouverneur Général et Gouverneur du Ruanda-Urundi le 3 octobre 1959 par Joseph Habyalimana Gitera, président de l'APROSOMA (Association pour la Promotion Social de la Masse) :

*« Nous avons risqué nos vies et nos biens pour la bonne cause. Nous avons réussi à Briser<sup>5</sup> les Murs de la peur au Ruanda... Nous avons prouvé au Gouvernement tutélaire notre entier attachement et notre gratitude. Nous sommes à présent à bout des forces – parce qu'à bout de ressources – Nous demandons au Gouvernement de vouloir bien reconnaître le mérite de notre Action Courageuse. Nous prions au Gouvernement sinon de nous récompenser, ou du moins de nous aider. Nous le remercions du fond du cœur »* (AAA RWA/76, APROSOMA).

Cette petite correspondance montre que l'administration tutélaire était au courant de ce qui se faisait. Il apparaît même que l'élite hutu ait bénéficié d'un appui financier. Cependant, il semblerait que cet appui relevait, non de l'initiative du gouvernement belge, mais des autorités tutélaires sur place. En juin 1957 fut créé, à Kabgayi, le Mouvement Social Muhutu et présidé par celui qui deviendra, quelques années plus tard, le premier président de la République Rwandaise, Grégoire Kayibanda. Son objectif était la "démocratisation" des institutions du pays. Le 1<sup>er</sup> novembre 1957, Joseph Habyarimana Gitera créa, à Save, en territoire d'Astrida, APROSOMA dont le but était "de promouvoir la masse du Ruanda intégral en vue de son émancipation" et portera la lutte sur le plan politico-ethnique. Il publia

<sup>5</sup> Nous avons gardé les lettres majuscules au milieu des phrases pour respecter le choix de l'auteur. En choisissant les mots à faire commencer par les majuscules, l'auteur veut souligner le mérite de leur action.

un petit journal intitulé "La voix du petit peuple" (*Ijwi rya Rubanda Rugufi*)<sup>6</sup> éditée en Kinyarwanda, dans laquelle Gitera se livra à de vives attaques contre le système social et politique en vigueur, contre les Tutsi, le Mwami lui-même et le tambour Kalinga, insigne du pouvoir royal. Parallèlement, il contribua à vulgariser des enseignements de haine, sur un fond ethnique. Ainsi par exemple, dans *Ijwi rya Rubanda Rugufi* du 15 juin 1959, il parle de l' « instinct sanguinaire et meurtrier de la caste tutsi » (AAA RWA/76, liasse APROSOMA). L'administration tutélaire elle-même s'en est rendue compte et le Gouverneur général du Ruanda-Urundi a adressé une mise en garde à Gitera en juin 1959 en ces termes :

*« Vos écrits, rédigés en termes violents, peuvent être utilisés pour réclamer contre vous des sanctions pénales. Il ne faut pas que cette éventualité se produise alors que par mon absence de réaction officielle contre vos écarts de langage j'ai l'air de les avoir tolérés parce que je les approuve... La présente lettre constitue le dernier et solennel avertissement... »* (AAA RWA/77, Partis).

Le 1<sup>er</sup> mars 1958 déjà, dans son journal, J. Gitera avait annoncé que le problème des Hutu sera porté prochainement à l'ordre du jour du Conseil Supérieur du Pays et invitait ses « frères », sous-entendu les Hutu, à s'y préparer. En effet, le 30 mars, le roi convoqua, à Nyanza, une dizaine de leaders Hutu. Une « commission spéciale des Relations sociales au Ruanda », composée de 50% de Tutsi et de 50% de Hutu, se mit au travail pour rechercher des solutions susceptibles d'être proposées au Conseil Supérieur du Pays, prévu pour le mois de juin. Elle se réunit pendant deux semaines successives et diverses propositions furent présentées au Conseil. Quelques jours plus tard, à la réunion des cadres, tenue du 15 au 18 avril 1958, sous la présidence du roi, et à laquelle assistaient près de quarante chefs, les participants se plaignaient des attaques dont ils étaient victimes de la part de l'APROSOMA et de certains milieux missionnaires. Un mois plus tard, un groupe dit « groupe de vieux Tutsi » de la cour du roi rédigeait une note pour justifier historiquement la suprématie de la classe dirigeante et contester aux Hutu toute parenté. Une lettre de 15 grands Bagaragu (chefs) de la cour, adressée le 18 mai au roi et au Conseil Supérieur du Pays, protestait contre l'idée d'une nouvelle répartition des terres. Selon ces grands chefs, les rapports entre les Tutsi et les Hutu ont été de tout temps fondés sur le servage et par conséquent les Hutu n'avaient rien à demander. Ils niaient tout lien de fraternité avec les Hutu (Rapport de la Commission privée, 1958 :12). Ce refus de dialogue n'était pas de nature à favoriser une évolution pacifique des rapports entre les uns et les autres. D'où le renforcement des clivages entre les deux groupes. Devant cette situation où les prises de position tendaient à se radicaliser, des esprits éclairés parmi les chefs coutumiers sentirent le danger ; le roi lui-même a dénoncé des écrits des gens mal intentionnés. Il s'exprimait en ces termes : « *Certaines gens qui ne savent ou interprètent mal les affaires, s'amusent à dire ou à écrire tout ce qu'ils veulent ; que les Batutsi sont venus en conquête et ont ravi les biens que possédaient les Bahutu, ainsi les ont arriérés. Persuader cela, découle de ce que les gens ont toujours l'habitude de considérer les affaires de leur mauvais côté* » (AAA RWA/77, déclaration chefs du Rwanda).

## 2. Les débats autour du problème hutu-tutsi par la classe politique

<sup>6</sup> D'un extrémisme hors pair, *Ijwi rya Rubanda Rugufi* n'a cessé d'attiser la haine entre les Hutu et les Tutsi.

En 1958, malgré certaines incompréhensions et d'inévitables malentendus, la majorité des membres du Conseil Supérieur du Pays voulait apporter des solutions aux problèmes soulevés par les représentations des Hutu. Le roi lui-même déclarait : « *Je veux que les sous-chefs soient dorénavant élus par leurs ressortissants. Je ne demande donc pas au conseil de discuter le principe, mais de se prononcer sur les modalités de cette élection* » (Rapport confidentiel de la 118ème session du Conseil Supérieur du pays, 1958 :8). Dans l'ensemble, la quasi-totalité soutenait, au niveau du principe du moins, la proposition du roi. Une commission chargée d'étudier le statut des autorités coutumières s'est alors penchée sur la question et son rapport laisse apparaître les idées suivantes : urgence de procéder à l'élection des sous-chefs et des chefs, constater l'incapacité notoire de la plupart des chefs et sous-chefs en fonction et éliminer ceux mal côtés, l'élection au suffrage universel de toutes les autorités coutumières, fixer leur mandat à six ans, réorganisation générale de la structure politique et administrative du Rwanda, etc. Par la suite, une commission politique générale inclusive fut mise sur pied. Son rapport, présenté au Ministre du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, appuyait les observations de la première commission. C'étaient des mesures démocratiques devant permettre l'accession des tous les Rwandais à des postes de responsabilité. Une analyse lucide de la situation laissait entrevoir un risque de violence si des réformes sociales n'étaient pas entreprises. Le grand problème pour amorcer des réformes restait les conservateurs. Ces derniers étaient parfois sans niveau de formation suffisant pour bien analyser et comprendre les conséquences d'un éventuel radicalisme. Leur principal objectif était de garder le pouvoir et maintenir leurs priviléges. Il semble cependant qu'il y avait une méfiance réciproque entre deux tendances aux convictions intimes divergentes. L'opposition entre le radicalisme des représentants des Hutu et le conservatisme de certains dirigeants était si prononcée qu'il était difficile d'aboutir, dans un climat d'entente, à des solutions acceptables par les deux parties. Dans son discours de clôture, le 12 juin 1958, le roi a conclu qu'il n'y avait pas, à ses yeux, de problème Hutu-Tutsi. Le thème en était : « Hutu, Tutsi et Twa, tous sont des Banyaruanda ». Pour lui : « *Il ne s'agit que de néfastes bruits croissants, que propage un groupe restreint de types qui eux-mêmes agissent sous une influence étrangère de quelques Blancs ou Noirs, aux idées communisantes et dont l'intention est de diviser le pays...* » (Temps Nouveaux du 6-7-1958 :1). Ses déclarations furent interprétées par les participants hutu comme un déni du problème pour lequel ils revendiquaient une solution. Elles eurent pour effet de polariser les oppositions et rendre difficile la reprise de dialogue. La déclaration poursuivait en ces termes : « *D'ailleurs, le pays entier est coalisé à la recherche de l'arbre mauvais qui produit ces mauvais fruits de division. Quand il sera trouvé, il sera coupé, déraciné, et brûlé, pour qu'il disparaîsse et plus rien ne reste... L'ennemi du pays tombe victime dans les pièges que lui tend le pays* » (Temps Nouveaux du 6-7-1958 :1). Des Bahutu présents au CSP se sont sentis visés par cette déclaration qui, à leurs yeux, était vexatoire et provocatrice. En effet, certains leaders hutu ont compris que la déclaration, en parlant du mouvement arbre à déraciner, faisait allusion à eux. De là, ont-ils opté pour un radicalisme inconciliable. Joseph Gitera s'est servi de cette déclaration pour alerter et l'administration belge et l'Eglise et des Bahutu, bref tous ceux qui étaient gagnés à sa cause. Le conseil proposait par ailleurs de rayer de tous les documents officiels les termes Bahutu, Batutsi et Batwa, ce qui, de son point de vue, devait dissiper tout malentendu. A cette proposition, la délégation des Bahutu protesta publiquement en ces termes : « *Nous ici*

*présents, Membres de la délégation des Bahutu auprès du Conseil Supérieur du Pays, nous sommes des Bahutu, nous resterons des Bahutu, et nous ne voulons pas du tout voir supprimer les termes Bahutu, Batutsi et Batwa, dans les documents officiels »* (Temps Nouveaux du 6-7-1958 :1)

Il semble que le roi, tout en se rendant parfaitement compte que l'action de Joseph Gitera et ses partisans présentait un réel danger pour la paix intérieure du Rwanda, ait songé à conjurer ledit danger en reprenant solidement en main le cadre des chefs et des sous-chefs dont l'action aux prochaines élections pouvait être déterminante. C'est ainsi qu'il créa l'ASSERU (Association des Eleveurs du Rwanda) dans l'espoir, dit-on, de regrouper tous les Rwandais fidèles à la monarchie et au régime politique existant. Cette association fut considérée par beaucoup de Bahutu comme groupant des Batutsi, des éleveurs présumés. Au début du mois d'octobre 1958, il y eut une agitation chez les Bakiga du nord-ouest du pays qui détruisirent un grand nombre de cafetiers. Le roi qui était parti en Belgique pour assister à l'exposition revint au Rwanda à la mi-octobre 1958. Il semble qu'il ait été mécontent de l'accueil reçu en Belgique. Son attitude envers l'administration changea et ses rapports avec cette dernière se détérioraient progressivement. Entre-temps, à l'occasion d'une réunion du Conseil Général du Ruanda-Urundi, s'était constituée une commission privée pour l'examen du problème hutu. Elle était composée par Révérend Hans P. Emming, Joseph Habyalimana Gitera, Albert Maus, Grégoire Kayibanda et l'Abbé Joseph Ntawe. Il semble, au vu de sa composition, que la commission était dominée par une tendance hutu. L'on connaît par exemple les positions du colon Albert Maus en faveur des Bahutu, Joseph Habyalimana pour ses écrits violents contre les Batutsi, la monarchie et le tambour royal, Grégoire Kayibanda pour son intégrisme "ethnique". En dépit de tout cela, après avoir analysé le problème hutu-tutsi dans toute sa profondeur, la commission formula des propositions qui se résument en une demande d'une représentation paritaire des Hutu et des Tutsi dans les postes d'administration. L'Administration tutélaire semblait cette fois prendre le problème très au sérieux, comme en témoigne le discours, resté mémorable, prononcé par le Vice-Gouverneur Général et Gouverneur du Ruanda-Urundi, Jean-Paul Harroy, le 1<sup>er</sup> décembre 1958, à l'occasion de l'ouverture du Conseil Général du Ruanda-Urundi: « Ma première affirmation, disait-il, sera qu'il y a un problème. Assurément, poursuit-il, comme on peut le dégager d'une déclaration du Mwami Mutara, est-il simpliste et dangereux de l'intituler sans nuance « le conflit Tutsi-Hutu » (Harroy, discours... 1958 :6) En effet, il parlait officiellement de l'existence d'un problème hutu-tutsi. Plus important, il expliquait comment le problème était posé et les solutions à y apporter. Si parfois, on entend des voix qui l'accusent, à tort ou à raison, d'avoir attisé, par son discours, la haine ou plutôt la méfiance entre les Bahutu et les Batutsi, à l'analyse de son discours, l'on voit, au contraire, une lecture lucide des réalités du moment. L'on notera par exemple qu'au Rwanda, des leaders hutu avaient déjà posé le problème depuis mars 1957. Des échauffourées avaient déjà eu lieu entre des leaders hutu et certains organes dirigeants du pays. Dans le contexte du Rwanda de l'époque, la question hutu-tutsi était socialement bien réelle. Jean-Paul Harroy essaie de nuancer en plaçant le problème sur un autre plan. Ce problème, ajoutait-il, n'est pas précisément un problème de Tutsi et de Hutu, mais un problème de riches et de pauvres, de capitalistes et de travailleurs, de gouvernants et de gouvernés. Il rappelait la fréquence très grande des abus pour lesquels, de 1955 à 1957, il a fallu destituer 152 sous-chefs ; il soulignait aussi « une disparité choquante entre le

patrimoine de quelques riches et la misère de la masse énorme des très pauvres » et il concluait à la nécessité de revoir les structures politiques et de favoriser la formation des hutu (Harroy, 1958 :6-7). Il n'a pas souligné ici le rôle de l'administration tutélaire dans la mise en place de cet état de fait. La question était de savoir comment remédier à cette situation capable, selon le même Gouverneur, de valoir de durs réveils. Comment mettre fin à l'excessive misère ? Comment faire régner la justice ? Comment combattre les abus sans créer une injustice en sens inverse (Harroy, 1958 :9). Comme pour trouver des solutions au problème, il préconisait une réorganisation des structures politiques quitte à limiter les exclusions, à rendre les abus plus difficiles à commettre, leur détection plus certaine, leur dénonciation plus efficace et moins dangereuse, leur répression plus sévère, ouvrir les écoles à tout le monde, ... Il insistait aussi sur la représentation réelle de la masse par la voie des urnes.<sup>7</sup> Dans l'ensemble, hormis quelques analyses déplacées, le discours était bien adapté au contexte et les solutions proposées devaient permettre une évolution pacifique comme le disait le Gouverneur Général lui-même : « *L'heure aura sonné où Tutsi, Hutu et Twa ne seront vraiment plus que des prénoms... Je demande seulement un effort de la part de chacun des habitants de ce pays pour en hâter la venue, et surtout la hâter dans les meilleures conditions de paix sociale* »<sup>8</sup>. L'Administration semblait donc décidée à envisager sérieusement l'accélération de la démocratisation des structures politiques mais les relations entre les autorités rwandaises et l'administration belge s'étaient détériorées davantage devant le refus de cette dernière d'accéder aux revendications des autorités autochtones, notamment le développement de l'enseignement par l'adoption du programme métropolitain et la création d'une université nationale dotée de toutes les facultés.

### 3. Vers la descente aux enfers

Au début de l'année 1959, des Hutu du territoire de Ruhengeri allèrent de l'avant et s'emparèrent de force de certaines terres occupées par des Tutsi. Ceux-là même qui, une année avant, avaient arraché les cafésiers. Le 15 février 1959, Gitera adressa une motion au Ministre des colonies et lui demandait explicitement de ne pas accorder l'indépendance au Ruanda-Urundi avant que ne soient introduites les réformes réclamées par une partie de l'élite hutu, notamment la suppression du tambour royal qui était, à ses yeux, le symbole de la domination des Tutsi et de l'asservissement du Hutu<sup>9</sup>. En mars, Gitera envoyait une lettre au Roi Baudouin pour réclamer une prompte démocratisation du pays sous la direction de la Belgique. Certains parmi les leaders hutu s'évertuaient d'alerter, de plus en plus, l'opinion publique. C'est dans ce cadre que Cyimana publiait un long article sur le problème hutu dans "La revue nouvelle" du 15 mars 1959 dont des tirés à part furent largement distribués dans le public belge, en commençant par les plus hautes autorités du pays. L'Aprsoma et le Mouvement social hutu adressèrent, de leur côté, un communiqué à la presse. Devant cet effort de propagande, le roi Mutara aurait mis sur pied ce qui deviendra le parti UNAR, créé officiellement le 3 septembre 1959. Il aurait ainsi tenté de réunir tous les Rwandais sous

<sup>7</sup>*Idem.*

<sup>8</sup>*Ibidem.*

<sup>9</sup> AAB/ RWA76 liasse APROSOMA : Lettre au Ministre du Congo-Belge et Ruanda-Urundi à Bruxelles du 17 mars 1959 portant objet : Appel à la Belgique.

l'égide de la classe dirigeante. Le 20 avril, le roi réunissait à Nyanza le cadre des autorités autochtones et celles-ci se plaignirent amèrement de la partialité dont faisaient preuve les autorités administratives belges. Entre-temps, le gouvernement de Bruxelles avait décidé d'envoyer sur place une mission chargée d'étudier les réformes politiques à introduire dans le Territoire sous tutelle. Une mission, appelée Groupe de Travail, séjourna au Rwanda du 27 avril au 4 mai 1959. Elle accorda de très nombreuses audiences et reçut une abondante documentation dont, notamment, une note rédigée par les autorités coutumières, le 23 avril, à l'issue de la réunion des cadres et dans laquelle ces autorités se plaignaient particulièrement des activités « antinationales » et antimonarchiques de J. Gitera. Le Groupe de Travail reçut également un mémorandum que lui remit le Mouvement Social Hutu, et bien d'autres notes encore<sup>10</sup>. Le problème hutu-tutsi fut reconnu par la plupart des interlocuteurs. Il se manifestait par une double discrimination : la participation aux charges publiques et l'exclusion au niveau de l'école. Nous donnons ici deux points de vue différents. Le premier reconnaît l'existence du problème et il est de Grégoire Kayibanda, un grand militant hutu. Pour lui, le problème hutu-tutsi tenait au changement radical de la société. La solution devait passer par une quadruple démocratisation du pays : démocratisation de la fonction publique, du budget, de l'école et du régime foncier :

*« Un problème de changement radical du régime indigène désuet en un régime socio-politique totalement et hardiment démocratique. Le hutu n'accepte plus d'être traité sur tous les plans en conquis. Le tutsi qui a longtemps joui d'un monopole total se voit maintenant regardé par "son ancien homme" le hutu, presque comme un colonial et un colonial conquérant et inutile pour son évolution. Le problème ne peut se résoudre que par une quadruple démocratisation : démocratisation de la fonction publique, démocratisation du budget, démocratisation de l'école, démocratisation du régime foncier »<sup>11</sup>.*

D'autres, comme Rwanyagacuka, trouvent que le prétendu problème hutu-tutsi n'est qu'un faux problème car le Rwanda était sur la bonne voie d'évolution et que toutes les composantes entretenaient des relations de fraternité. Pour lui, ceux qui parlaient de problèmes hutu-tutsi ne pouvaient être que des ennemis du pays.

*« Il est justement incompréhensible que ce problème existe au moment où les relations de fraternité et d'amitié se donnent plus profondément par tous les moyens possibles. Tous ils ont les mêmes possibilités d'accéder à toutes les fonctions, ils se donnent mutuellement des fiancées, ils mangent sur une même table, ils se côtoient au travail, ils fraternisent. Aussi j'ose qualifier les promoteurs de ce mouvement d'ennemis du Rwanda, de semeurs de désordres, de fauteurs de partis, de désordres et de troubles. Ils veulent démolir l'unité ruandaise qui se construisait et se cimentait progressivement dans la paix, la justice et la charité »<sup>12</sup>.*

<sup>10</sup> AAB/A.I.4376 n°58 Rapport de la commission d'enquête au Rwanda, janvier 1960.

<sup>11</sup> AAB/A.I.4377. Réponse au questionnaire Bartier par Grégoire Kayibanda.

<sup>12</sup> AAB/ A.I 4377 Réponse au questionnaire Bartier par Rwanyagacuka.

Comme le problème n'est pas perçu de la même manière par tous les concernés : réel pour les uns, inexistant pour les autres, les solutions devenaient du coup difficiles à envisager. Après le passage du Groupe de Travail, divers tracts furent diffusés au Rwanda dont *Urwanda urusasira*. La première partie de celui-ci reprenait quelques strophes empruntées à la poésie dynastique et soulignait la valeur du respect des traditions ; la seconde partie dénonçait l'APROSOMA et ses leaders J. Gitera, A. Munyangaju, J. Kanyaruka et G. Kayibanda ; elle annonçait la faillite de l'APROSOMA et de ses leaders qui ont vendu le Ruanda<sup>13</sup>. Le tract fit une grosse impression et causa un sérieux désarroi dans les esprits. Gitera y répondit par un violent article dans son journal *Ijwi rya Rubanda Rugufi*. Les dernières semaines de sa vie, le roi Mutara III, changea d'attitude envers l'administration belge. Il se montrera en effet ouvert à la collaboration. Certains interpréteront ce changement d'attitudes comme une stratégie politique, d'autres l'attribueront à une prise de conscience des dangers que ferait courir au Rwanda une attitude carrément hostile à l'Administration tutélaire.

Le 25 juillet 1959, le roi Mutara III s'éteignait, laissant un vide politique derrière lui et un climat politique très détérioré, des partis politiques en pleine ébullition, une classe politique plus que jamais divisée. Le nouveau roi, Kigeli V, fut intronisé en toute hâte et à l'insu de l'administration coloniale. Au début de novembre 1959, des manifestants, à majorité tutsi, furent blessés par les forces de l'ordre et les extrémistes Tutsi en appellèrent à l'assassinat des leaders hutu, qualifiés de « serpents à écraser » (Frache, 1997 :55). L'on a fait circuler une rumeur selon laquelle un des sous-chefs hutu, Dominique Mbonyumutwa, figure emblématique du PARMEHUTU à Gitarama, fief du mouvement hutu, aurait été assassiné par des jeunes Tutsi. Il avait été brutalisé mais pas tué. A base de cette rumeur, tout le pays s'embrasa. Beaucoup de maisons des Tutsi furent brûlées, surtout chez les Bakiga. Les violences se sont étendues sur la quasi-totalité du pays. Le mouvement était dirigé contre les Tutsi en général, mais visait principalement les chefs, les sous-chefs et les notables Tutsi. Les Tutsi ne tardèrent pas à organiser une riposte dirigée contre des leaders Hutu. Devant l'ampleur des dégâts de la riposte tutsi, Grégoire Kayibanda envoya, le 13 novembre, un télégramme à l'ONU demandant de diviser le pays en deux zones : la zone hutu et la zone tutsi. Il fut lu à la radio<sup>14</sup>. Un état d'exception fut instauré et le pays placé sous le commandement militaire du Colonel Logiest, nommé, pour la circonstance, Résident spécial du Ruanda : ce qui permit d'arrêter la violence. Certains des leaders Hutu, tel Joseph Gitera, ont eu la vie sauve grâce à la protection leur accordée par l'Administration tutélaire. A la fin du mois de novembre, le pays avait retrouvé un calme relatif, mais se posait l'épineuse question des réfugiés qui ne pouvaient pas retourner sur leurs collines. Des Bahutu étaient en général hostiles à toute idée de retour des Batutsi. Considérés comme des ennemis déclarés, des Hutu ne voulaient plus cohabiter avec des Tutsi et proposaient la création des hutulands et des tutsilands (AAB/RWA 81, 1959 :4) Une telle ambiance n'était pas de nature à favoriser le retour de réfugiés et à sceller la réconciliation nationale. La mission des Nations Unies a évalué à 200 morts les victimes de cette tourmente alors que d'autres auteurs, comme René Lemarchand, affirment que le nombre de morts aurait dépassé les 200 morts (Lemarchand,

<sup>13</sup> Le tract portait en exergue : « C'est au moyen des liens dont on tente d'enchaîner le Ruanda qu'on est soi-même garrotté par lui. Son meurtrier ne s'en est point couvert de sa dépouille »...

<sup>14</sup> *Dépêche du Ruanda-Urundi*, 13 novembre 1959 n°426, Télégramme envoyé à l'ONU par un leader hutu du Ruanda.

1970 : 167). Du point de vue politique, 21 chefs et 332 sous-chefs tutsi avaient perdu leurs postes. La liquidation de l'élite tutsi ainsi que l'abolition de la monarchie étaient devenus les objectifs des nouvelles autorités (LINDEN, s.d : 335). Le Résident militaire fit remplacer systématiquement tous les chefs et sous-chefs chassés de leurs postes par des chefs et sous-chefs Hutu. Le 8 mai 1960, le Mouvement Démocrate Républicain (Parmehutu) lança un appel pathétique, dans des termes très durs et pour le moins délirants, à tous les anticolonialistes du monde. Ainsi, nous lisons : «*Les populations du Ruanda-Urundi veulent leur Indépendance ; mais elles la veulent totale<sup>15</sup> et bien préparée ; elles veulent une indépendance qui lève les deux colonialismes que l'histoire a superposés sur les populations : le colonialisme des Tutsi et la Tutelle européenne... Au sommet de la pyramide féodo-colonialiste tutsi trône le mwami et le tambour de la caste tutsi*»<sup>16</sup>.

En juin 1960, le Résident militaire Logiest organisa les élections communales qui seront boycottées par l'UNAR, trop déstabilisée. En effet, une bonne partie de ses membres avait pris le chemin de l'exil. A l'intérieur, il y avait des divergences de vue entre les leaders restés à l'intérieur du pays et ceux en exil.

#### 4. Le rôle des partis politiques au Ruanda

A la veille des élections de juin-juillet 1960, on dénombrait au total douze partis. Cependant, quatre d'entre eux : l'Aprosoma, l'Unar, le Parmehutu et le Rader, peuvent être considérés comme des partis nationaux, tandis que les autres n'offraient qu'un intérêt local très limité. Il est intéressant de passer en revue les activités politiques de chacune des grandes formations politiques.

L'Association pour la promotion sociale de la masse – Aprosoma – qui s'est mue en – Unafreeurop – soit Union afro-européenne. Ce parti fut créé le 1<sup>er</sup> novembre 1957 par Joseph Habyarimana Gitera, lui-même signataire du Manifeste des Bahutu ; il est aussi l'un des promoteurs du mouvement social muhutu, né en juin de la même année. Ce mouvement, amplifiant l'action du Manifeste, marquait la prise de conscience de la large majorité hutu et accentuait la gravité du problème à base sociale existant entre ce qu'il appelait lui-même "le petit peuple", sous-entendu les Bahutu "asservi et sans pouvoir", et la "minorité tutsi", dépositaire, toujours selon Joseph Gitera, de tous les pouvoirs comme des principales richesses. L'Aprosoma ou Unafreeurop ne comptait pratiquement d'adhérents que dans les territoires d'Astrida et de Shangugu, (sud-sud-ouest), région d'origine de son fondateur. A Shangugu, il a constitué un cartel avec le Parmehutu.

L'Union Nationale Ruandaise –Unar – fut constituée le 3 septembre 1959 par des monarchistes en vue de maintenir, sur des principes démocratiques et des apparences progressistes, la monarchie. Certains disent que ce parti était d'obédience tutsi. D'autres le considèrent comme ayant été le vrai parti nationaliste, victime de l'action de l'administration tutélaire qui ne le tolérait pas à cause de ses idées. Il voulait une indépendance immédiate. Avec les troubles de 1959 dans le pays, divers promoteurs et dirigeants de ce parti ont fui le pays et ont poursuivi leur action politique à l'étranger notamment en Ouganda. Cependant, le

<sup>15</sup> Appel pathétique du Ruanda lancé par le PARMEHUTU le 8 mai 1960.

manque de contact avec l'évolution politique intérieure du Rwanda a provoqué diverses dissensions avec les leaders « unaristes » restés à l'intérieur du pays, parmi lesquels Joseph Norbert Rutsindintwarane. Le Parti du Mouvement de l'émancipation hutu Parmehu fut créé en octobre 1959. Grégoire Kayibanda en reste l'un des principaux animateurs. Comme son nom l'indique, le parti vise essentiellement la promotion des Bahutu. Il réclame la démocratisation de toutes les institutions, groupe la grande masse des Bahutu, mais il aurait compté aussi parmi ses membres un petit nombre de Tutsi. Il s'appellera plus tard, le Mouvement Démocrate Républicain. Le Rassemblement Démocratique Rwandais (RADER) affiche également un programme démocratique mais reste monarchiste. Il fut fondé en novembre 1959 pendant les troubles par des progressistes voulant tenter un rapprochement avec les partis populaires afin de mettre en place une monarchie constitutionnelle. Ses dirigeants ont adhéré, en avril 1960, au front commun qui désavoua le roi Kigeri V. Il avait comme leaders notamment par Lazare Ndazaro et Etienne Rwigemera. Du 26 juin au 31 juillet 1960, des élections communales furent organisées dans tout le pays et les résultats sont répartis comme suit : Parmehutu : 70,40% ; Aprosoma: 7,40% ; Rader : 6,60% ; Cartel Parmehutu et Aprosoma : 6% ; Unar : 1,70% ; Indépendants : 7,90%<sup>17</sup>. Le Parmehutu dispose à lui seul de 72% des chefs de commune (les bourgmestres). Ensemble, tous les partis radicaux, d'obédience hutu, avaient plus de 89% des chefs de communes. La future configuration "politico-ethnique" du pays commençait à se préciser. Si l'on se base sur ce qui sera appelé plus tard "l'appartenance ethnique", les Bahutu occupent, au niveau de l'administration communale, 91,7 % et les Batutsi 6,5% et les Européens 1,3%. Ces derniers resteront aux affaires pendant une courte période car ils seront remplacés aussitôt après l'accession du pays à l'indépendance. On compte encore la présence des Batutsi : 34% de chefs qui seront remplacés plus tard. En effet, les élections portaient sur les communales uniquement.

## 5. Le coup d'Etat de Gitarama du 28 janvier 1961 et la proclamation de la République et de l'indépendance.

A Ostende, en Belgique, s'ouvrait le 9 janvier 1961, le colloque général du Rwanda et du Burundi demandé par la résolution 1579 de l'Assemblée Générale des Nations Unies. Au cours de ce colloque, la grande majorité des participants se prononça pour le maintien des élections législatives en janvier 1961. Cependant, dans une décision sortie le 21 janvier 1961, le Gouvernement belge reporta unilatéralement et *sine die* les élections législatives prévues pour janvier : ce qui a entraîné un malaise au sein des leaders Hutu qui se doutaient d'une éventuelle réorganisation de la partie adverse pro monarchie. En effet, l'ONU proposait, avant la tenue des élections, une réconciliation nationale axée sur l'amnistie et le rapatriement des réfugiés à travers une conférence nationale regroupant tous les partis politiques, y compris l'Unar. C'est ainsi que les leaders hutu avec la complicité du Résident Logiest, agissant en sous-main, décidèrent de mettre l'ONU et le Gouvernement belge devant le fait accompli en proclamant la déchéance de la monarchie et la proclamation de la République. Logiest le reconnaît lui-même. Tout a été préparé dans le secret entre lui et Grégoire Kayibanda. Dans la nuit du 21 janvier, Kayibanda est allé le voir à sa résidence et lui a proposé de frapper un

<sup>17</sup> AAB RWA/75 R-U, Résultats 1960.

grand coup qui devra convaincre la Belgique et l'ONU en proclamant la République à la place du marché. Logiest a accepté mais à condition de garder le secret du projet (Logiest, 1988 :61). C'est ainsi que le Ministre de l'Intérieur du Rwanda, Jean Baptiste Rwasibo, décida de convoquer tous les bourgmestres et conseillers communaux du pays à une réunion fixée pour le 28 janvier 1961 à Gitarama. L'ordre du jour portait sur les mesures à prendre dans le domaine de la pacification et du maintien de l'ordre.

Le ministre de l'Intérieur présenta aux bourgmestres et conseillers communaux le chef du Gouvernement provisoire du Rwanda, le président du Conseil, les membres du gouvernement et les membres du Conseil. Par la suite il leur posa des questions suggestives en rapport avec Kegeli (le roi), les électeurs des conseillers communaux et la fin du régime provisoire. En réalité, il les incitait à forcer la marche en avant. Il fut vivement applaudi lorsqu'il termina par cette déclaration : « *Kalinga, les biru, l'organisation féodale, ont rendu la population de ce pays, profondément malheureuse. Ces institutions doivent disparaître, pour faire place à la démocratie* »<sup>18</sup>. A travers cette allocution, le ministre essayait de tenir par la main les bourgmestres et les conseillers communaux par une suggestion implicite de ce qu'ils doivent faire. Joseph Gitera prit la parole et annonça, sous une tempête d'applaudissements, que Kalinga est supprimé et que le règne de Kigeli a pris fin. Il exhiba aussi un drapeau rouge, jaune et vert qui devenait le nouveau symbole du Rwanda et termina son allocution par la formule : « vive la République ». Celle-ci fut reprise par la foule. Grégoire Kayibanda, premier ministre, lui succéda à la tribune et traduisit, à l'intention du public qui ne parlait pas la langue nationale, ce qui venait d'être dit par Joseph Gitera. Le ministre de l'Intérieur reprit la parole pour annoncer l'élection du président de la République. Quatre partis présentèrent des candidats à la présidence : l'Aprosoma présenta M. Joseph Gitera, l'Aderetwa présenta M. Laurent Munyankuge, le Parmehutu présenta M. Dominique Mbonyumutwa et l'Apadec M. Augustin Rugiramasasu. Monsieur Dominique Mbonyumutwa fut élu avec 83,2% des suffrages exprimés contre 15% pour Joseph Gitera<sup>19</sup>. Aussitôt après, le ministre annonça l'élection de l'Assemblée législative du Rwanda. Le vote donna quatre sièges au Parmehutu et quatre à l'Aprosoma. Mbonyumutwa désigna Kayibanda comme formateur du gouvernement alors que Joseph Gitera est élu président de l'Assemblée Législative. Le même jour, dans la soirée, Grégoire Kayibanda annonça la formation du gouvernement. Rien n'a été dit de ce qui était, initialement, à l'ordre du jour à savoir la pacification et le maintien de l'ordre. Le lendemain, le Résident général et le Résident du Rwanda furent informés des résultats des événements de la veille. La Belgique s'engagea à discuter avec les nouvelles autorités de l'élaboration des nouvelles structures du pays garantissant le maintien de la paix intérieure et favorisant l'accession du pays à l'indépendance. L'ONU de son côté affirma qu'il s'agissait d'une dictature instaurée par des leaders hutu qui succédait à une autre dictature raciale et que les Batutsi risquaient de se retrouver sans défense : « *A racial dictatorship of one party has been set up in Rwanda, and the developments of the last eighteen months have consisted in the transitions from one type of oppressive regime to another. Extremism in rewarded and there is a danger that the [Tutsi] minority may find itself defenceless in the face of abuse (...)* »<sup>20</sup>.

<sup>18</sup> AAB RWA/75

<sup>19</sup> Joseph Gitera n'a pas digéré le fait de n'avoir pas été élu. Il ne tardera pas à le manifester car quelques mois plus tard, il craqua la porte et dénoncera un nouveau pouvoir ethno-racial.

<sup>20</sup> Interim report of the UN Commission for Ruanda-Urundi, 1961, p.51 in René Lemarchand, *Rwanda and Burundi*, p.194-195.

Aussi l'ONU avait adopté, en Assemblée Générale, la résolution 1579 du 20 décembre 1960 prévoyant d'organiser un référendum sur l'institution du roi du Rwanda et s'il y a lieu de maintenir Kigeli. Ce référendum a été court-circuité par les leaders hutu, en opérant le coup d'Etat. La nouvelle résolution 1605 du 27 avril 1961 de l'Assemblée générale des Nations Unies recommandait que le référendum et les élections législatives aient lieu au mois d'août 1961 et que les deux questions à poser pour le référendum seraient : « désirez-vous conserver l'institution mwami au Rwanda ? » Dans l'affirmative, « désirez-vous que Kigeli reste le mwami du Rwanda ? » Malgré le coup d'état intervenu dans l'entre-temps, le référendum a été organisé le 25 septembre 1961. Dans leur grande majorité, les Rwandais se prononcèrent contre l'institution monarchie et le roi Kigeli lui-même. Plus de 80% des électeurs ont rejeté la monarchie et le roi. Avec ce vote, le Rwanda légitimait, par référendum, l'abolition du régime monarchique au profit d'une République issue d'un coup d'état, tournant ainsi une page d'histoire d'une monarchie vieille de plusieurs siècles. Par la suite, l'Assemblée Générale des Nations Unies abrogea l'Accord de Tutelle du 13 décembre 1946 sur le Ruanda-Urundi. Le Rwanda accéda à son indépendance séparément du Burundi le 1<sup>er</sup> juillet 1962 dans un climat de violence « socio-politique » entre les deux principales composantes de la population.

## Conclusion

La marche du Rwanda vers l'indépendance et les débats sociopolitiques qui l'ont accompagnée se caractérise par le changement d'attitude du colonisateur et la montée de l'intolérance politique qui se cristallisent autour des identités dites « ethniques ». En effet, dans le cadre de sa politique de « diviser pour régner », le colonisateur opère un revirement politique spectaculaire en se détournant de ses alliés d'hier, l'élite tutsi, pour appuyer les revendications politico-sociales de l'élite hutu. L'élite tutsi, pour avoir parlé de l'indépendance du Rwanda, va être la cible et de l'administration coloniale et de l'Eglise catholique qui, désormais, affichent leurs préférences pour la cause hutu. Au départ, Jean-Paul Harroy, dernier gouverneur du Ruanda-Urundi, était partisan d'une ouverture pacifique de l'espace politique rwandais et aux Hutu et aux Tutsi, sans exclusive. Le même, visiblement déçu par les revendications politiques de l'élite tutsi, va précipiter l'évolution politique et sociale du pays. Son objectif était de « démocratiser » le Rwanda ; ce qui signifiait, pour lui, donner le pouvoir « à la majorité ethnique » comme l'atteste le titre de ses mémoires sur la décolonisation du Rwanda. Avec la création des partis aux orientations politiques littéralement opposées et impossible à rapprocher, le Rwanda va cheminer vers la première crise la plus grave de son histoire, à travers ce qui fut appelée par certains, et à tort d'ailleurs, « la Révolution sociale rwandaise ». Celle-ci a été suivie par la déchéance d'une monarchie multiséculaire, la proclamation de la République le 28 janvier 1961 et l'accession à l'indépendance le 1<sup>er</sup> juillet 1962.

## Bibliographie et sources

### 1. Ouvrages

Franche, D., *Rwanda, généalogie d'un génocide*, Turin, éd. Mille et une nuit, 1997.

Harroy, J-P., Rwanda, souvenirs d'un compagnon de la marche du Rwanda vers la démocratie et l'indépendance, Bruxelles, Hayez, 1984.

Lemarchand, R., *Rwanda and Burundi*, Londres, Pall Mall Press, 1970.

Linden, I., *Christianisme et pouvoir*, s.éd., s.d.

Logiest, G., *Mission au Rwanda. Un Blanc dans la guerre hutu-tutsi*, Bruxelles, Didier Hatier, 1988.

Prunier, G., *Rwanda 1959-1996, Histoire d'un génocide*, Milan, Dagorno, 1997.

## 2. Rapports

*Rapport de la commission privée du conseil général du Ruanda-Urundi pour le problème des Bahutu*, Usumbura, décembre 1958.

*Rapport confidentiel de la 118<sup>ème</sup> Session du Conseil Supérieur du Pays*, s.d.

*Rapport de la commission d'enquête au Ruanda*, janvier 1960.

## 3. Lettres

Lettre au Ministre du Congo-Belge et Ruanda-Urundi à Bruxelles du 17 mars 1959

Lettre du Vice-Gouverneur Général et Gouverneur du Ruanda-Urundi au Ministre des Colonies, novembre 1956.

## 4. Documents d'archives

AAB/A.I. 4376.

AAB/A.I. 4377.

AAB/RWA75 R-U, Résultats 1960.

AAB/RWA75.

AAB/RWA80, Rapports politiques personnels.

AAB/RWA81.

AAB/RWA77, Déclaration des chefs du Ruanda.

## 5. Autres documents

Le Manifeste du parti APROSOMA.

Harroy, J.-P., Discours du Gouverneur Général du Ruanda-Urundi au Conseil Général du Ruanda-Urundi, le 1<sup>er</sup> décembre 1958.

Réponse au questionnaire Bartier.

*Dépêche du Ruanda-Urundi*, 13 novembre 1959 n°426, Télégramme envoyé à l'ONU par un leader hutu du Ruanda.

Appel pathétique du Ruanda du 8 mai 1960.

*La Cité*, Bruxelles I, n°11, du 12-1-1959.